

## Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

DMCL 2024-01-07

## **DECISION DU MAIRE**

ANIMATIONS 2024

« Fifi Rubato »

POUR LES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES

CLAIR DE LUNE ET LES P'TITS VOLI

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Le Maire de la Commune de SISTERON,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer une convention avec Fifi Rubato pour cinq animations prévues durant l'année 2024 dans les deux crèches collectives municipales.

## **DECIDE**

ARTICLE 1: de signer une convention avec Fifi Rubato pour 5 animations de deux heures chacune dont les dates sont à définir et dont le coût est de 80€ de l'heure soit 800€ pour la totalité de la prestation. Le coût de la prestation est à diviser également entre les deux structures soit 400€ chacune

<u>ARTICLE 2</u> : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

**ARTICLE 3** : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et « Fifi Rubato ».

Fait à Sisteron, le 06/02/2024

Le Maire,

D. SPAGNOU